

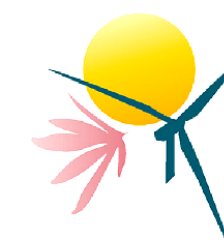


5 Rue Anatole France  
34000 MONTPELLIER

## PROJET DE PARC EOLIEN DE LE PLOYRON (60)

### Pièce 4 : Accords et avis

*5 mai 2025*



**CORIEAULYS**  
Environnement & Paysage



---

## SOMMAIRE

---

<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>3</b>
<b>I Rappel des parcelles concernées par les aménagements .....</b>	<b>4</b>
<b>II Relevés de cadastre des parcelles concernées .....</b>	<b>5</b>
<b>III Accords des propriétaires des parcelles concernées par des aménagements .....</b>	<b>8</b>
<b>IV Avis de démantèlement.....</b>	<b>10</b>
<b>V Accords et avis de démantèlement de la mairie de Le Ployron .....</b>	<b>12</b>

Ce document regroupe :

- Les relevés de cadastre des parcelles concernées par les aménagements ;
- L'accord des propriétaires sur lesdites parcelles pour autoriser la SAS PE ELEMENTS 13 à déposer les demandes d'autorisation administratives ;
- L'avis des propriétaires et de la mairie concernée sur les conditions de remise en état du site à l'issue de l'exploitation sur les parcelles où il y aura construction.

## I RAPPEL DES PARCELLES CONCERNEES PAR LES AMENAGEMENTS

Liste des parcelles concernées par les aménagements

COMMUNE	CODE POSTAL	SECTION	PARCELLE	SURFACE TOTALE (m <sup>2</sup> )	SURFACE D'EMPRISE (m <sup>2</sup> )
Le Ployron	60503	ZC	38	76903	3021
Le Ployron	60503	ZC	39	28109	1842
Le Ployron	60503	ZC	40	35584	762
Domfront	60200	ZB	61	155043	3
Le Ployron	60503	ZC	64	5647	176
Le Ployron	60503	ZC	62	46400	2714
Le Ployron	60503	ZH	10	38113	3790
Espace public non cadastré					9970

## II RELEVES DE CADASTRE DES PARCELLES CONCERNEES

### ZC 38 - ZC39 – ZC 40

27/11/2024 08:29

Portail GEOFONCIER - Source : DGFIP-SPDC

Commune : Le Ployron

#### INFORMATIONS SUR LA PARCELLE

Département	Commune	Préfixe	Section	Numéro
060	503	000	ZC	0038
ref_parcelle	60503000ZC0038			
Etat	Parcelle active			
Adresse	LE CHEMIN DE GODENVILLERS			
Contenance cadastrale	0ha77a30ca			
Nature de culture	terre			

#### TITULAIRE DE DROIT

Nom / Prénom	MIKO ERIC JEAN ADRIEN
Sexe	M
Date de naissance	13/09/1965
Lieu de Naissance	AMIENS (80)
Nom et prénom d'usage	MIKO ERIC
Droit	P
Adresse	13 GR GRANDE RUE 60420 LE PLOYRON
Compte MAJIC	MBX6JP

[Autres parcelles de ce propriétaire](#)

#### Parcelle(s) de MIKO ERIC JEAN ADRIEN

Total : 29 parcelles

Export des parcelles :

Rapport parcellaire TABELIO

Section	Numéro	Nature de culture	Adresse
AB	0012	sol	16 GR GRANDE RUE <input type="checkbox"/>
ZD	0013	terre	LE CHEMIN DES PRETRES <input type="checkbox"/>
ZE	0013	terre	LE CHEMIN DE MERY <input type="checkbox"/>
ZC	0028	terre	CHEMIN DE DOMFRONT <input type="checkbox"/>
ZC	0029	terre	CHEMIN DE DOMFRONT <input type="checkbox"/>
ZH	0034	terre	LE CHEMIN DE MAIGNELAY <input type="checkbox"/>
ZC	0038	terre	LE CHEMIN DE GODENVILLERS <input type="checkbox"/>
ZC	0039	terre	LE CHEMIN DE GODENVILLERS <input type="checkbox"/>
ZH	0039	terre	LE CHEMIN DE MAIGNELAY <input type="checkbox"/>
ZC	0040	terre	LE CHEMIN DE GODENVILLERS <input type="checkbox"/>
ZD	0056	terre	LE CHEMIN DES PRETRES <input type="checkbox"/>
AB	0057	pré	LE VILLAGE <input type="checkbox"/>
ZD	0057	terre	LE CHEMIN DES PRETRES <input type="checkbox"/>
AB	0058	sol	11 GR GRANDE RUE <input type="checkbox"/>
AB	0059	jardin	LE VILLAGE <input type="checkbox"/>

### ZC 62

27/11/2024 08:30

Portail GEOFONCIER - Source : DGFIP-SPDC

Commune : Le Ployron

#### INFORMATIONS SUR LA PARCELLE

Département	Commune	Préfixe	Section	Numéro
060	503	000	ZC	0062
ref_parcelle	60503000ZC0062			
Etat	Parcelle active			
Adresse	LE CHEMIN DE GODENVILLERS			
Contenance cadastrale	5ha27a30ca			
Nature de culture	terre			

#### TITULAIRE DE DROIT

Nom / Prénom	BOURBIER FRANCOIS SERGE
Sexe	M
Date de naissance	21/03/1956
Lieu de Naissance	LE PLOYRON (60)
Nom et prénom d'usage	BOURBIER FRANCOIS
Droit	U
Adresse	12 AV DES TILLEULS 51320 SOMMESOUS
Compte MAJIC	MBZT2X

[Autres parcelles de ce propriétaire](#)

Nom / Prénom	BOURBIER LAETITIA ANNE-MARIE HUGUETTE
Sexe	F
Date de naissance	04/01/1981
Lieu de Naissance	AMIENS (80)
Nom et prénom d'usage	BOURBIER LAETITIA ANNE-MARIE HUGUETTE
Droit	N
Adresse	84 RUE MIRABEAU 94600 CHOISY LE ROI
Compte MAJIC	MCPKQ

[Autres parcelles de ce propriétaire](#)

#### Parcelle(s) de l'unité foncière

Total : 1 parcelle

Export des parcelles :

Rapport parcellaire TABELIO

Section	Numéro	Nature de culture	Adresse
ZC	0062	terre	LE CHEMIN DE GODENVILLERS <input type="checkbox"/>

**ZC 64**

27/11/2024 08:31

Portail GEOFONCIER - Source : DGFIP-SPDC

Commune : Le Ployron

INFORMATIONS SUR LA PARCELLE

Département	Commune	Préfixe	Section	Numéro
060	503	000	ZC	0064
ref_parcelle		60503000ZC0064		
Etat		Parcelle active		
Adresse		LE CHEMIN DE GODENVILLERS		
Contenance cadastrale		0ha56a45ca		
Nature de culture		terre		

TITULAIRE DE DROIT

Nom / Prénom	MIKO ERIC JEAN ADRIEN
Sexe	M
Date de naissance	13/09/1965
Lieu de Naissance	AMIENS (80)
Nom et prénom d'usage	MIKO ERIC
Droit	P
Adresse	13 GR GRANDE RUE 60420 LE PLOYRON
Compte MAJIC	MBX6JP
<input type="checkbox"/> Autres parcelles de ce propriétaire	

Parcelle(s) de MIKO ERIC JEAN ADRIEN

Total : 29 parcelles

Export des parcelles :

Rapport parcellaire TABELIO

Section	Numéro	Nature de culture	Adresse
AB	0012	sol	16 GR GRANDE RUE <input type="checkbox"/>
ZD	0013	terre	LE CHEMIN DES PRETRES <input type="checkbox"/>
ZE	0013	terre	LE CHEMIN DE MERY <input type="checkbox"/>
ZC	0028	terre	CHEMIN DE DOMFRONT <input type="checkbox"/>
ZC	0029	terre	CHEMIN DE DOMFRONT <input type="checkbox"/>
ZH	0034	terre	LE CHEMIN DE MAIGNELAY <input type="checkbox"/>
ZC	0038	terre	LE CHEMIN DE GODENVILLERS <input type="checkbox"/>
ZC	0039	terre	LE CHEMIN DE GODENVILLERS <input type="checkbox"/>
ZH	0039	terre	LE CHEMIN DE MAIGNELAY <input type="checkbox"/>
ZC	0040	terre	LE CHEMIN DE GODENVILLERS <input type="checkbox"/>
ZD	0056	terre	LE CHEMIN DES PRETRES <input type="checkbox"/>
AB	0057	pré	LE VILLAGE <input type="checkbox"/>
ZD	0057	terre	LE CHEMIN DES PRETRES <input type="checkbox"/>
AB	0058	sol	11 GR GRANDE RUE <input type="checkbox"/>
AB	0059	jardin	LE VILLAGE <input type="checkbox"/>

<https://expert.geofoncier.fr/cartes/#m@49.588336,2.579988,14.168556z,0.000000b,0.000000p>

1/2

**ZB 61**

13/02/2025 16:58

Portail GEOFONCIER - Source : DGFIP-SPDC

Commune : Domfront

INFORMATIONS SUR LA PARCELLE

Département	Commune	Préfixe	Section	Numéro
060	200	000	ZB	0061
ref_parcelle		60200000ZB0061		
Etat		Parcelle active		
Adresse		LES CINQUANTE MINES		
Contenance cadastrale		15ha50a00ca		
Nature de culture		terre		

TITULAIRE DE DROIT

Nom / Prénom	MIKO ERIC JEAN ADRIEN
Sexe	M
Date de naissance	13/09/1965
Lieu de Naissance	AMIENS (80)
Nom et prénom d'usage	MIKO ERIC
Droit	P
Adresse	13 GR GRANDE RUE 60420 LE PLOYRON
Compte MAJIC	MBX6JP
<input type="checkbox"/> Autres parcelles de ce propriétaire	

Parcelle(s) de l'unité foncière

Total : 1 parcelle

Export des parcelles :

Rapport parcellaire TABELIO

Section	Numéro	Nature de culture	Adresse
ZB	0061	terre	LES CINQUANTE MINES <input type="checkbox"/>

▪ **ZH 10**

27/11/2024 08:33

Portail GEOFONCIER - Source : DGFIP-SPDC

Commune : Le Ployron

## INFORMATIONS SUR LA PARCELLE

Département	Commune	Préfixe	Section	Numéro
060	503	000	ZH	0010
ref_parcelle	60503000ZH0010			
Etat	Parcelle active			
Adresse	LE CHEMIN DE MAIGNELAY			
Contenance cadastrale	7ha18a40ca			
Nature de culture	terre			

## TITULAIRE DE DROIT

Nom / Prénom	FRANCOIS MONIQUE SIMONE LEONE YVONNE
Sexe	F
Date de naissance	14/01/1958
Lieu de Naissance	AMIENS (80)
Nom et prénom d'usage	VAN DERSTICHELE MONIQUE
Droit	P
Adresse	23 GR GRANDE RUE 60420 LE PLOYRON
Compte MAJIC	MBWZL7

 Autres parcelles de ce propriétaire



▪ **ZB 61**

**Annexe 3**  
**Autorisation du Propriétaire**

Je soussigné,

1°) Monsieur Eric MIKO, demeurant au 13 Grande Rue à LE PLOYRON (60420), né à AMIENS le 13/09/1965, célibataire, agissant en qualité de propriétaire. Ci-après le(s) « **Propriétaire** »,

Agissant en qualité de Propriétaire(s) des terrains sis sur les parcelles identifiées ci-dessous :

Commune	Code postal	Lieudit	Section	N°	Contenance
DOMFRONT	60200		ZB	61	

Ci-après les « **Parcelles** »,

Autorise

2°) ELEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 3.505.425,00,00 Euros, dont le siège social est au 5 rue Anatole France à Montpellier (34000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 814 882 973, représentée par Loïc CHAZALET, Directeur Général, dûment habilité aux présentes en vertu des articles 14 et 31 des statuts. Ainsi que toute autre société agissant en son nom pour la construction d'un Parc Eolien,

Ci-après le « **Bénéficiaire** »,

A réaliser toutes les démarches administratives, ou de quelque nature que ce soit, nécessaires à l'aménagement ou à l'utilisation de chemins d'accès et l'installation de passages de câbles sur lesdites Parcelles, liés à l'implantation d'un Parc Eolien, ainsi que toutes autres autorisations administratives, notamment de défrichement, nécessaires à la réalisation et à la mise en place d'un Parc Eolien, à savoir en particulier toute éventuelle opération préalable à l'ouverture du chantier qui consisterait en un déboisement, défrichement ou débroussaillage de tout ou partie des Parcelles,

Et ce, pendant une durée de sept (7) ans à compter de la date de signature de la présente autorisation, à l'issue de laquelle l'autorisation sera tacitement prorogée pour une durée de deux (2) ans.

Fait à Le Ployron

Le 08/12/2021

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signatures

Le Propriétaire



Le Bénéficiaire



▪ **ZH 10**

**Annexe**  
**Autorisation**

Nous soussigné(s) agissant en qualité de propriétaires;

1°) Madame Monique FRANCOIS demeurant au 23 GR Grande Rue à Le Ployron (CP 60420) ;

Né(es) à Amiens le 14.01.1958

Mariés/ PACS/ célibataire,

Agissant en qualité

Propriétaire / usufruitier (ère) / nu(e)-propriétaire / indivis

des terrains sis sur la Commune de : Le Ployron (60420)

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
ZH	10	Le chemin de Maignelay	7 ha 18 a 40 ca
<del>ZE</del>	<del>14</del>	<del>Le chemin de Maignelay</del>	<del>0 ha 89 a 50 ca</del>
ZC	26	Le chemin de Domfront	2 ha 35 a 70 ca

CV RW  
RV

Autorise(ons)

ELEMENTS, société par actions simplifiées au capital de 3.505.425,00 Euros, dont le siège social est au 5 rue Anatole France à Montpellier (34000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro B 814 882 973, représentée par Loïc CHAZALET, Directeur Général, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu des articles 14 et 31 des statuts.

Et,

Toute société agissant en son nom pour la construction d'un parc éolien.

A réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'implantation d'un parc éolien et notamment :

- Permis de construire
- Autorisation d'exploiter,
- Autres autorisations administratives nécessaires à la réalisation d'un parc éolien.

Et toute autre démarche nécessaire à la mise en place d'un parc éolien.

Cette autorisation est valable sept ans à compter de la date de signature. (Sauf prorogation de deux ans)

Fait à Le Ployron

Le 19/11/2021

Pour valoir ce que de droit.

Signatures :

le Propriétaire



l'Exploitant :



le Bénéficiaire



**IV AVIS DE DEMANTELEMENT**

▪ **ZC 38 – ZC 39 – ZC 40 – ZC 64**

Annexe

**Avis relatif aux conditions de démantèlement et remise en état du site après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien**

La société ELEMENTS a formé le projet de réaliser un parc éolien soumis à autorisation conformément à la rubrique 2980 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur divers terrains situés à Le Ployron (60420)  
 Conformément à l'Arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, les ouvrages listés ci-après, qui feront l'objet d'un bail emphytéotique ou des constitutions de servitudes le cas échéant, seront remis en état après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien, dont la/les parcelle(s) concernée(s) figure(nt) au cadastre sous les relations suivantes :

Commune de Le Ployron (60420)

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
ZE	13	Le chemin de Mery	1 ha 60 a 40 ca
ZC	28	Le chemin de Domfront	4 ha 45 a 30 ca
ZH	34	Le chemin de Maignelay	3 ha 27 a 45 ca
ZC	38	Le chemin de Godenvillers	0 ha 77 a 30 ca
ZC	39	Le chemin de Godenvillers	2 ha 50 a 60 ca
ZC	40	Le chemin de Godenvillers	0 ha 80 a 20 ca
ZC	64	Le chemin de Godenvillers	0 ha 56 a 45 ca
ZC	67	La fosse Marthe	0 ha 27 a 44 ca
ZC	68	La fosse Marthe	1 ha 14 a 20 ca
ZC	69	La fosse Marthe	0 ha 22 a 02 ca

En vertu du 7° de l'article R512-6 du Code de l'Environnement, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur de l'autorisation, doit être joint à la demande d'autorisation. A ce titre,

1°) Monsieur Eric MIKO demeurant au 13 GR Grande Rue à Le Ployron (CP 60420) ;  
 Né(es) à Amiens le 13/09/1969  
 Mariés/PACS/ célibataire,  
 Agissant en qualité  
 Propriétaire / usfruitier (ère) / nu(e)-propriétaire / indivis

**Emettons un avis favorable aux conditions suivantes de remise en état conformément aux dispositions suivantes :**  
 « Art. 29.-I.de l'arrêté du 22 Juin 2020 -Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement comprennent :

- le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. »

Fait à Le Ployron  
 Le 08/12/2021  
 Pour servir et faire valoir ce que de droit.  
 Signatures :

le Propriétaire	l'Exploitant :	le Bénéficiaire
Paraphes Propriétaire	Paraphes Exploitant	Paraphes Bénéficiaire
<u>MIKO E.Y</u>	<u>[Signature]</u>	<u>RW</u>

▪ **ZC 62**

Annexe

**Avis relatif aux conditions de démantèlement et remise en état du site après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien**

La société ELEMENTS a formé le projet de réaliser un parc éolien soumis à autorisation conformément à la rubrique 2980 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur divers terrains situés à Le Ployron (60420)  
 Conformément à l'Arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, les ouvrages listés ci-après, qui feront l'objet d'un bail emphytéotique ou des constitutions de servitudes le cas échéant, seront remis en état après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien, dont la/les parcelle(s) concernée(s) figure(nt) au cadastre sous les relations suivantes :

Commune de Le Ployron (60420)

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
ZE	8		1 ha 23 a 80 ca
ZC	62	Le chemin de Godenvillers	5 ha 27 a 30 ca

En vertu du 7° de l'article R512-6 du Code de l'Environnement, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur de l'autorisation, doit être joint à la demande d'autorisation. A ce titre,

1°) Monsieur François BOURBIER demeurant au 12 av des Tilleuls à Sommesous (CP 51320) ;  
 Né(es) à Le Ployron le 21/03/1936  
 Mariés/PACS/ célibataire,  
 Agissant en qualité  
 Propriétaire / usfruitier (ère) / nu(e)-propriétaire / indivis

**Emettons un avis favorable aux conditions suivantes de remise en état conformément aux dispositions suivantes :**  
 « Art. 29.-I.de l'arrêté du 22 Juin 2020 -Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement comprennent :

- le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
- l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. »

Fait à Sommesous  
 Le 2 décembre 2021  
 Pour servir et faire valoir ce que de droit.  
 Signatures :

le Propriétaire	l'Exploitant :	le Bénéficiaire
Paraphes Propriétaire	Paraphes Exploitant	Paraphes Bénéficiaire
<u>FB</u>	<u>FB</u>	<u>RW</u>

▪ **ZB 61**

Annexe 4

**Avis relatif aux conditions de démantèlement et remise en état du Fonds Servant après l'arrêt définitif de l'exploitation du Parc Eolien**

La société ELEMENTS (ci-après le « **Bénéficiaire** ») a formé le projet de réaliser un Parc Eolien soumis à autorisation conformément à la rubrique 2980 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur divers terrains situés à LE PLOYRON (le « **Site** ») et,

Conformément aux arrêtés du 22 juin 2020 et du 10 décembre 2021 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, et au décret n°2021-1096 du 19 août 2021 ayant modifié l'article R515-106 du Code de l'environnement.

La les parcelle(s) du Site listée(s) ci-après et figurant au cadastre sous les relations suivantes, feront l'objet, le cas échéant, d'une constitution de servitudes au profit du Bénéficiaire, et seront remises en état après l'arrêt définitif de l'exploitation du Parc Eolien :

Commune	Code postal	Lieudit	Section	N°	Contenance
DOMFRONT	60200		ZB	61	

En vertu du 11° de l'article D181-15-2, I, du Code de l'Environnement, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur de l'autorisation environnementale, doit être joint à la demande d'autorisation.

A ce titre,

1°) Monsieur Eric MIKO, demeurant au 13 Grande Rue à LE PLOYRON (60420), né à AMIENS le 13 09 1965, célibataire, agissant en qualité de propriétaire.

Ci-après le(s) « **Propriétaire** ».

Déclare émettre, au profit du Bénéficiaire, un avis favorable sous conditions de la remise en état du Site en conformité avec les dispositions suivantes de l'article 20 de l'arrêté du 22 juin 2020 :

« Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R.515-106 du Code de l'environnement comprennent :

-le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;

-l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;

-la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres

Paraphe Propriétaire	Paraphe Bénéficiaire
EM	RW

17

▪ **ZH 10**

Annexe

**Avis relatif aux conditions de démantèlement et remise en état du site après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien**

La société ELEMENTS a formé le projet de réaliser un parc éolien soumis à autorisation conformément à la rubrique 2980 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sur divers terrains situés à Le Ployron (60420)

Conformément à l'Arrêté du 22 juin 2020 portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, les ouvrages listés ci-après, qui feront l'objet d'un bail emphytéotique ou des constitutions de servitudes le cas échéant, seront remises en état après l'arrêt définitif de l'exploitation du parc éolien, dont la/les parcelle(s) concernée(s) figure(nt) au cadastre sous les relations suivantes :

Commune de Le Ployron (60420)

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
ZH	10	Le chemin de Maignelay	7 ha 18 a 40 ca
<del>ZE</del>	<del>14</del>	<del>Le chemin de Maignelay</del>	<del>0 ha 89 a 50 ca</del>
ZC	26	Le chemin de Domfront	2 ha 35 a 70 ca

RTV  
CV  
RW

En vertu du 7° de l'article R512-6 du Code de l'Environnement, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur de l'autorisation, doit être joint à la demande d'autorisation. A ce titre,

1°) Madame Monique FRANCOIS <sup>Vanderdichele</sup> demeurant au 23 GR Grande Rue à Le Ployron (CP 60420) ;

Né(es) à ~~Amiens~~ le ~~14/01/1958~~

Mariés/ PACS/ célibataire,

Agissant en qualité

Propriétaire / us fruitier (ère) / nu(e)-propriétaire / indivis

Emettons un avis favorable aux conditions suivantes de remise en état conformément aux dispositions suivantes : « Art. 29.-I.de l'arrêté du 22 Juin 2020 -Les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement comprennent :

-le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;

-l'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;

-la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. »

Fait à Le Ployron

Le 19/11/2021

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signatures :

le Propriétaire

l'Exploitant :

le Bénéficiaire

<i>Vanderdichele</i>	<i>Jak</i>	<i>EM</i>
Paraphes Propriétaire	Paraphes Exploitant	Paraphes Bénéficiaire
RTV	CV	RW

## V DEMANDE D'ACCORDS ET AVIS DE DEMANTELEMENT A LA MAIRIE DE LE PLOYRON

Courrier adressé à Monsieur Le Maire du Ployron, avec AR et



A l'attention de Madame Régis Grévin  
Mairie de Le Ployron  
Rue de l'Eglise  
60420, Le Ployron

Paris, le 17 Janvier 2025

**Objet** Projet éolien de Le Ployron – Information projet  
**Contact** Rachel WILGENBUS, Chef de projets  
07 57 47 43 82 / [rachel.wilgenbus@elements.green](mailto:rachel.wilgenbus@elements.green)

Monsieur,

La société Eléments, après plus de trois années de travail menées par l'équipe du projet d'Eléments avec les acteurs locaux, vous a envoyé en date du 12 février 2025 le résumé non technique (RNT) de la demande d'autorisation environnementale qui sera prochainement déposée auprès des services de l'état.

Comme discuté précédemment, depuis le passage de la loi « Aper » un comité de projet doit être réalisé en invitant les représentants des communes dans les 6km du projet sur la commune du projet. En effet, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), au travers du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023, demande au porteur de projet éolien non inscrit en « zone d'accélération » (ZA) la tenue d'un comité de projet.

A la suite, Eléments déposera le dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Le dossier entrera alors en instruction auprès des services de l'Etat, relevant de la décision finale de la Préfecture du Département, dans le cadre des objectifs nationaux du gouvernement, notamment sur la politique de transition énergétique.

Vous trouverez joint à ce courrier une note concernant le démantèlement des éoliennes.

Veillez recevoir, Monsieur le maire, nos respectueuses et sincères salutations.

Rachel WILGENBUS,  
Chef de projets  
07 57 47 43 82  
[Rachel.wilgenbus@elements.green](mailto:Rachel.wilgenbus@elements.green)

A qui de droit,

Je, soussigné, Monsieur Régis Grévin, agissant en qualité de Maire de la commune de LE PLOYRON (60420) :

- Déclare avoir pris connaissance du projet de Parc Eolien développé par la SAS ELEMENTS, sur le territoire de ma commune.
- Reconnais avoir parfaite connaissance des nouvelles mesures en matière de démantèlement et de remise en état à la fin d'exploitation du parc éolien consécutivement à la parution du Décret n°2011-985 du 23 août 2011 et de l'arrêté du 26 août 2011 et selon de Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 article 6 et l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 article 5, conformément aux dispositions de l'article R.553-6 du Code de l'Environnement, et conformément à l'Arrêté du 22 juin 2020, pris au vu des articles L.512-5, L.515-46 du Code de l'environnement, portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et les opérations de démantèlement et de remise en état prévues à l'article R.515-106 du code de l'environnement, à savoir :

« 1. Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;

2. L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;

3. La remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état. »

- Autorise la SAS ELEMENTS dont le siège social est à Montpellier, 5 rue Anatole France, à joindre le présent document à la demande d'autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) conformément aux dispositions du 7<sup>e</sup> article 5.512-6 du Code de l'Environnement.

Fait à :

Le :

Mention manuscrite « BON POUR ACCORD » et signature :

Monsieur Régis Grévin – Maire de la commune de LE PLOYRON (60420)

**DESTINATAIRE**  
 SOCIÉTÉ LE PLOYRON  
 100 Boulevard de Sébastopol  
 75003 PARIS

LA POSTE  
 Numéro de l'envoi : **1A 212 920 6800 4**

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

**EXPÉDITEUR**  
 Société ELEMENTS  
 100 Boulevard de Sébastopol  
 75003 PARIS

Les avantages du service suivi :  
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

75141 PARIS ARTS METIER BP

Date : 15H54 Prix : CRBT :  
 LE 26/02/25 7,96EUR R1

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).  
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

LE TRI FACILE PAPIER

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

**En provenance de :**  
~~SOCIÉTÉ LE PLOYRON  
 100 Boulevard de Sébastopol  
 75003 PARIS~~

LA POSTE  
**RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION**  
 Numéro de l'AR : **AR 1A 212 920 6800 4**

FRAB

Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 28/10/25  
 Distribué le : 28/10/25

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre : .....

Signature facteur

Société ELEMENTS  
 100 Boulevard de Sébastopol  
 75003 PARIS